## CP/AK/KJ MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

## DIRECTION GENERALE DES DOUANES



Départ N°. 29. /MEF/DGD

## REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



## NOTE D'INFORMATION Nº... 29 .... 7 DU 0 3 FEV 2012

Objet: assurance - maladie

J'ai l'honneur de rappeler à l'ensemble du personnel des Douanes, que la date limite de validité des cartes d'assurance provisoires appelées « BROUILLARD », est fixée au 15 février 2012.

J'invite les personnes retardataires à prendre toutes les dispositions utiles pour déposer auprès des services de la Sous Direction des Affaires Sociales, les dossiers afférents à l'assurance avant la date butoir sus indiquée, sous peine de ne pouvoir bénéficier des prestations de l'assurance maladie.

Le Directour Général Adjoint

P/LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES
P.I LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT
Générale

Col. DA Pierre A